

COMMUNE de CORBEILLES

CONSEIL MUNICIPAL du 8 DECEMBRE 2020

L'an 2020, le 8 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents : Mme BERNARD Françoise, M. CONSTANT Daniel, Mme MARTIN Isabelle, Mme CHARBONNIER Sandrine, M. FRINGARD Jean-Claude, Mme BRUN Michelle, Mme RAGOT Carine, M. MILLIARD Romuald, M. SIMEANT Jean-Philippe, Mme MAISON Sophie, Mme LAMARGOT Nathalie, M. DIVOUX Jérôme, M. JOUHANNET Brendan

Excusés avant donné procuration : M. LELIEVRE Joël à Mme BERNARD Françoise, M. MARTIN Laurent à Mme MARTIN Isabelle, M. DOS SANTOS Philippe à Mme CHARBONNIER Sandrine, Mme RAKOTOVAO Harisoa à Mme RAGOT Carine

Excusées : Mme BELAYACHI Nathalie, Mme RAQUIN Béatrice

Mme CHARBONNIER Sandrine a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité compte tenu de la remarque de Madame LAMARGOT Nathalie :

Il est à rajouter à son intervention concernant les horaires d'ouverture au public de la mairie qu'il serait souhaitable que celle-ci soit ouverte le vendredi après-midi, voire en soirée, ou le Samedi matin.

Ms SIMEANT et JOUHANNET indiquent que la Mairie de Bellegarde est ouverte le Samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Madame le Maire informe qu'une réflexion sera menée avec le service administratif en ce sens.

1) **Dénomination de la voie qui mène au cimetière en « Rue du cimetière »**

Madame le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

A ce titre, nous avons confié à la Poste une **mission d'aide à la numérotation des voies**.

Il ressort de cette étude que certaines voies nécessitent une renumérotation et/ou et modification de la dénomination.

En complément de la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2020

Il vous est proposé de procéder à la modification suivante

- La voie qui mène au cimetière devient : **Rue du Cimetière**, l'adresse du cimetière devient : **1 Rue du Cimetière**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la dénomination de la voie susmentionnée,

CHARGE Madame le Maire des démarches administratives.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie « Avenue de Bordeaux »

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de travaux de voirie de sécurité pour l'Avenue de Bordeaux à Corbeilles.

Thématique du projet :

Réhabilitation des trottoirs – Avenue de Bordeaux – pour la **sécurisation des piétons et l'accès PMR**.

Présentation du projet :

Le Conseil Départemental doit engager la réfection de la chaussée de l'avenue de Bordeaux en 2021. La commune souhaite procéder à la réhabilitation de la partie des trottoirs afin de sécuriser les piétons et l'accès PMR.

Coût du projet : 79 510.00 € HT

Financement :

- Conseil Départemental : 50 % soit 39 755.00 € HT
- Commune : 50 % soit 39 755.00 € HT

Calendrier de l'opération :

- Début des travaux envisagés : Mars 2021
- Fin des travaux : Juin 2021

SOLLICITE une subvention à hauteur de **50 %** du montant hors taxes des travaux, soit **39 755,00 €**.

CHARGE Madame le Maire des démarches administratives.

DIT que la dépense est imputée en section d'Investissement – Article 2315.

Mme LAMARGOT interroge sur la réalisation d'une piste cyclable dont il a été question en son temps.

3) Budget communal - Décision modificative n° 3

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (taux 5.5 %) de la MARPA, soit 207 114 €, Madame le Maire propose au conseil d'adapter la Décision Modificative n° 3 au budget communal suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| | | |
|--------------|----------------|------------|
| Chapitre 011 | Article 615232 | - 50 000 € |
| | Article 615231 | - 10 000 € |
| | Article 6288 | - 15 000 € |

| | | |
|--------------|---------------|------------|
| Chapitre 012 | Article 64111 | - 10 000 € |
|--------------|---------------|------------|

| | | |
|--------------|--|------------|
| Chapitre 023 | | + 85 000 € |
|--------------|--|------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

| | | |
|-------------|--------------|------------|
| Chapitre 23 | Article 2313 | + 92 396 € |
|-------------|--------------|------------|

Recettes

| | | |
|-------------|--|-----------|
| Chapitre 13 | Article 1342 Subventions Amendes de police radar | + 1 896 € |
| | Article 1342 Subventions Amendes de police passage piétons | + 5 500 € |

| | | |
|--------------|--|------------|
| Chapitre 021 | | + 85 000 € |
|--------------|--|------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTÉ la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessus

CHARGE Madame le Maire des démarches administratives.

4) Approbation du Rapport d'activités 2019 du délégataire (SUEZ) pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Madame le Maire présente les grandes lignes du Rapport d'activités 2019 du délégataire (SUEZ) pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP), dont un exemplaire a été communiqué à chaque conseiller.

Il est évoqué le problème des fuites qui représentent 30 % de perte et notamment une augmentation conséquente entre 2018 et 2019 de 30 000 m³.

M. SIMEANT indique que le problème vient du fait que les canalisations sont posées sur l'argile.

A noter que l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne les travaux d'interconnexion jusqu'à 80 %.

Mme BRUN demande si SUEZ propose des solutions pour supprimer les fuites.

Mme BERNARD déplore le manque de réactivité de SUEZ.

Le Conseil Municipal **prend acte** du Rapport d'activités 2019 du SIAEP.

5) Approbation du Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Madame le Maire présente les grandes lignes du Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable établi par le SIAEP, dont un exemplaire a été communiqué à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal **prend acte** du Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SIAEP.

6) Affaires diverses

Emplacement du terrain multi sports.

M. CONSTANT informe l'assemblée qu'une décision doit être prise concernant l'emplacement du terrain multi-sports faute de quoi la CC4V conserverait les fonds prévus pour ce projet.

Il indique que cet équipement est entièrement à la charge de la CC4V (gestion et financement).

Divers emplacements ont été proposés près du centre de secours, près de l'Orangerie, derrière la chaufferie bois, dans le verger face à la Mairie, près du DOJO.

Mme BRUN s'interroge sur la pertinence de cet équipement.

Mme BERNARD informe qu'elle a eu un contact avec le Responsable Enfance Jeunesse, M. SEGURA et M. Claude MADEC-CLEI, Vice-Président de la CC4V, en charge des Actions Jeunesse concernant l'ouverture d'une Maison des Jeunes en début d'année prochaine. La CC4V estime que l'emplacement du DOJO serait trop éloigné de la future Maison des Jeunes prévue à l'Orangerie (bureaux) et à la Salle du Colombier (animation).

Les jours d'ouverture prévus pour ce projet seraient les mardis soir, mercredis, vendredis soir.

Mme CHARBONNIER précise que le terrain multi-sports sera un équipement ouvert à tous et pas dédié au scolaire.

Mme RAGOT estime qu'il faudrait trouver un endroit approprié, proche des infrastructures déjà existantes, afin qu'il soit utilisé par tous (dont l'école, le centre aéré...) et visible de tous.

M. CONSTANT propose de désigner un élu afin d'avoir un regard sur le bon entretien de l'équipement.

M. CONSTANT pense que l'emplacement à côté de l'Orangerie n'est pas approprié de par son isolement propice aux rassemblements.

Mme BERNARD quant à elle estime que l'Orangerie perdrait de son aspect architectural.

Mme LAMARGOT interroge sur le devenir du DOJO, Mme CHARBONNIER indique qu'il n'y a rien de prévu pour le moment.

Mme MAISON propose de le dédier à l'exercice de la danse l'ancien DOJO.

Arrivée de Mme RAQUIN à 20h05

Mme LAMARGOT approuve le projet à côté du DOJO de par sa visibilité et y inclure des tables de Ping Pong en ciment.

Mme CHARBONNIER relève que l'Orangerie n'est pas assez visible pour ce projet.

Afin de prendre une décision, Mme BERNARD propose un vote en deux temps :

- **Maintien du projet**

15 POUR (Mmes MARTIN-CHARBONNIER-LAMARGOT-MAISON-RAQUIN-RAGOT-BRUN-RAKOTOVAO - Ms MARTIN-CONSTANT-DOS SANTOS-JOUHANNET-DIVOUX-FRINGARD-MILLIARD) dont 3 procurations

3 ABSTENTIONS (Mme BERNARD, M. LELIEVRE, M. SIMEANT) dont 1 procuration

Arrivée de Mme RAKOTOVAO à 20h10

- **Choix de l'emplacement ancien DOJO**

13 POUR (Mmes BERNARD-MARTIN-CHARBONNIER-LAMARGOT-MAISON-BRUN-

- Ms MARTIN-CONSTANT-DOS SANTOS-JOUHANNET-DIVOUX-FRINGARD-LELIEVRE) dont 3 procurations

2 ABSTENTIONS (Mme RAKOTOVAO-M. SIMEANT)

3 CONTRE (Mme RAQUIN-RAGOT-M. MILLIARD).

M. CONSTANT souligne qu'une information via Panneau Pocket pourrait être faite aux administrés leur permettant de signaler en Mairie tout incident sur la commune accompagnée d'une photo. Cela permettrait une meilleure réactivité.

M. SIMEANT indique qu'il existe une application CiVox qui serait plus interactive.

Mme RAGOT ajoute que cette application peut être mise en place « gratuitement » par le prestataire de logiciels « Berger Levraut » pour les collectivités qui le souhaitent.

M. CONSTANT

- Signale un problème de vitesse excessive Rue de l'Abreuvoir. Un aménagement provisoire a été réalisé par le service technique. Une proposition a été faite : la mise en place de glissières en bois avec protection motos.

- Annonce que le bulletin municipal pour début 2021 est en conception. Il devrait y avoir quatre pages en moins par rapport au précédent. Mme BERNARD souhaite mettre en valeur la sucrerie de Corbeilles en leur consacrant par exemple sa photo en couverture.

- Informe que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera imprimé fin décembre et communiqué avec le bulletin municipal début 2021.

- Informe la mise en place d'un numéro d'astreinte du Maire et Adjoint au Maire par roulement hebdomadaire.

Mme MARTIN

Conseil d'école du 1^{er} décembre en visioconférence avec Mme BERNARD et M. CONSTANT.

- Elections des parents d'élèves, deux listes : J. DIVOUX (5 sièges) et FCPE (2 sièges) : 128 votants – 122 suffrages exprimés – 54.94 % de participants.

- Effectifs des enfants scolarisés : 49 maternelles – 109 primaires.

- En dépit de la situation sanitaire actuelle et les périodes de confinement, le bilan sur le niveau des élèves n'est pas catastrophique, quelques notions sont à reprendre et la notion de vivre ensemble est à retravailler.

- Pour répondre aux interrogations des parents d'élèves, M. CONSTANT informe que le déclenchement de l'alarme anti-intrusion du groupe scolaire intervient uniquement de 21 h à 6 h du matin, donc hors temps de présence des enfants.

Commission communautaire Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

Mme MARTIN informe l'assemblée concernant le nombre de jeunes scolarisés sur le territoire de la CC4V : 96 collégiens (11 – 14 ans) ; 57 lycéens (15 – 17 ans) - 19 étudiants (18 – 25 ans) soit 172 jeunes.

Réunion avec CMR (Centre Musicaux Ruraux) en visioconférence

- Mise en place d'un partenariat à distance « blognotes » pendant la période de confinement permettant aux élèves de poursuivre l'accès à la culture musicale à distance.
- Intervention en présentiel 5 heures/semaine. Une subvention de 7 % est allouée par le conseil départemental.
- Le tarif 2021 reste inchangé.

CCAS

- La distribution des colis aura lieu le 17 décembre pour 11 familles et un cadeau pour 22 résidents de la maison de retraite.

Mme CHARBONNIER

- La bibliothèque reste ouverte le mercredi et samedi, sera ouverte pendant les vacances de Noël uniquement le mercredi.
- Le site internet : Refonte de la page d'accueil.
- Logements : visioconférence pour la présentation du bilan de Logem.
- Commission tourisme de la CC4V : Visite du gîte de Griselles afin de participer à la grille tarifaire.
- Commission sports de la CC4V : mercredi 9 décembre. Sur les demandes faites aux associations pour faire part de leur demande d'investissement. Peu de clubs ont répondu.

M. DIVOUX

- Informe d'une pétition concernant une usine de méthanisation sur Girolles.

Mme RAKOTOVAO

- Interroge sur la programmation des animations de la bibliothèque. Mme CHARBONNIER rappelle qu'au vu de la situation sanitaire actuelle cette programmation est bouleversée.
- Signale qu'une coupure d'électricité a eu lieu sans information préalable.

Mme LAMARGOT

- Signale que les lampadaires au niveau de l'arrêt de bus Intermarché, avenue de Bordeaux ne fonctionnent pas.

Mme MAISON

- Signale le manque d'éclairage de l'arrêt de bus face à l'abri situé Rue de Bréau.

M. SIMEANT

- Demande si des cas COVID ont été signalés à l'école. Pas de cas COVID connus à ce jour à l'école.
- Souhaite être désabonné des newsletters transmis par la Mairie. Mme BERNARD précise qu'il est difficile de faire le tri et ces mails sont transmis par un groupe « conseil municipal » où tous les membres y figurent (où un tri n'est pas possible).
- Souhaite savoir s'il doit rendre compte des commissions de la CC4V au conseil. Sans faire un compte rendu mais en informer les membres serait apprécié.

Mme RAGOT

- Souhaite savoir s'il serait possible de planifier les dates de conseils municipaux plus en amont.
- Evoque, à nouveau, le problème d'éclairage public à Bréau, qui rend dangereux l'accès à l'arrêt du car pour les enfants (les véhicules ne respectent malheureusement pas la vitesse limitée...)

Mme RAQUIN

- Demande si le jour et l'heure des conseils municipaux serait maintenus le mardi 19 H ou 20 H. Mme BERNARD propose que l'on refasse un sondage par mail au conseil municipal car le premier ne fut pas probant.

Fin de la séance 21 h 25.

F. BERNARD

D. CONSTANT

I. MARTIN

S. CHARBONNIER

JC FRINGARD

M. BRUN

C. RAGOT

B. RAQUIN
Arrivée 20h05

R. MILLIARD

JP SIMEANT

H. RAKOTOVAO
Arrivée 20h10

S. MAISON

N. LAMARGOT

J. DIVOUX

B. JOUHANNET